



## Stationnement tres genant

Par **VIALA Christophe**, le **09/02/2017** à **14:07**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour stationnement tres genant (d'un vehicule masquant une signalisation routiere à la vue des usagers de la voie).

Donc pour un montant de 135 euros.

Sachant que j'étais en train de récupérer mon fils à la sortie de l'école à 10 metres de là. Et tout comme d'autres voitures, nous étions en double file.

A aucun moment j'étais stationné sur le passage piéton (lieu de la contravention : Avenue de pessicard-Angle boulevard gambetta-Nice-06).

Sachant que depuis les attentats et en l'occurence celui de Nice le 14 juillet, on ne peut plus se garer nulle part ou bien s'arreter devant l'ecole, sachant également qu'en raison du plans vigipirate l'ecole nous a adressé une circulaire nous informant que la classe de mon fils sortirais par une rue adjacente (rue Eden park). Or, le jour de la contravention, il y avait une fête à l'ecole regroupant toutes les classes. Et non seulement ils ont fait sortir tout le monde en meme temps, mais cela a surtout crée un brave bordel si vous me pardonnez l'expression. Donc voilà, j'ai été verbalisé, je sais que j'étais pas bien garé, mais j'ai exposé les faits en gros, et quelles sont mes chances d'obtenir gain de cause en cas de réclamation, merci pour vos reponses, cdt,

Par **Visiteur**, le **09/02/2017** à **14:11**

Bonjour,

franchement, perso, aucune ! Ce ne sont que des circonstances personnelles et je doute que la justice les prenne en compte. Sinon ils ne dresseraient plus beaucoup de PV.

Par **VIALA Christophe**, le **10/02/2017** à **07:15**

Bonjour,

Merci pour vos retours, je crois que je n'ai pas trop le choix, vos avis ont l'air unanime, Super reactivité en tout cas, merci beaucoup, cdt,